



Mairie de Montfaucon

14, rue des Fontaines
25660 MONTEFAUCON
03 81 81 45 71

mairie.montfaucon@wanadoo.fr
www.montfaucon25.fr

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du mardi 9 février 2021 à 19h

Le Conseil Municipal s'est réuni, en mairie, salle Marianne, mardi 9 février 2021 à 19h, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Pierre CONTOZ.

ORDRE DU JOUR

- I - Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2020
- II - Rendu compte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations
 - en urbanisme – droits des sols
 - générales
- III - ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 - constitution définitive de la Commission de contrôle des listes électorales
 - élargissement des commissions à habitants et groupe de travail Mobilités
- IV - AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
 - numérotage rue du Château et chemin de Chevriot-Dessus : avis du conseil municipal.
 - calendrier budgétaire
 - convention financière de déneigement dont quartier de la Malate et chemin de la Malate sur commune de Besançon
 - convention financière avec CDEI pour interventions.
- V - INTERCOMMUNALITE
 - points sur le conseil syndical du Plateau
 - GBM : notification des rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
- VI - AFFAIRES D'AGRICULTURE – ESPACES NATURELS – FORETS
 - intervention nécessaire sur parcelle déperissant Vallon du château
 - éventuel affouage en bord de route : état des demandes et avis
- VII - AFFAIRES DE VIEILLISSEMENT « Bien vivre ensemble »
 - état du travail de la commission : présentation d'un questionnaire à destination des personnes de 70 ans et plus.
- VIII - AFFAIRES SCOLAIRES - PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
 - rythmes scolaires à la rentrée 2021 : stratégie à mettre en place
 - état de l'engagement au profit des familles du logiciel Berger-Levrault de gestion du périscolaire
 - crédits scolaires 2020 / 2021 affectés aux enseignants
 - état des frais de scolarité 2019 / 2020 réglés aux autres communes
 - Ludothèque « La Toupie », budget 2021.
- IX – AFFAIRES PATRIMONIALES CULTURELLES
 - suite donnée à l'avis de la DRAC concernant le tableau d'A. RICHARD « classé Monument Historique ».
- X - BATIMENTS - MATERIELS – VEHICULE
 - perspectives de restructuration / évolution de la salle d'accueil : stratégie.

XI - PERSONNELS

- état du dossier de recrutement aux services techniques.

Sont présents : Pierre CONTOZ, Gaëlle AUFFRET, Stéphanie BOITEUX, Cyril DELITOT, Vincent GIRARD, Laurent JEUNET, Marie-Louise LAITHIER, Nadine MAUGEY, Christine MOLLIER, Catherine PARDONNET, Corinne PETER, Alain RICHARD, Anne-Marie POTY, Jacques TONNERRE à partir du point V, Géraldine VALLOT VUITTON, Frédéric VERMOT.

Absents excusés :

Guillaume BLANDIN donne procuration à Cyril DELITOT
Eric MERAT donne procuration à Nadine MAUGEY
Hervé TOURNOUX donne procuration à Alain RICHARD
Jacques TONNERRE jusqu'au point IV

En préambule, le Maire souhaite un prompt rétablissement à Hervé TOURNOUX.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose, dans l'ordre alphabétique, Laurent JEUNET comme secrétaire de séance.

Approuvé à l'unanimité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sans modification, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 décembre 2020.

Sans modification, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS (articles L.2122-21 et L.2122.22) :

Le 25 janvier : Convention de mise à disposition de personnel avec le Judo club de Nancray

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN MATIERE DE DROIT DES SOLS

Déclarations préalables accordées :

- Benjamin NEDEY : Construction d'un abri de jardin
- SCI TYRODE : Remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée
- Julien BOZONET : Construction d'une piscine enterrée
- Philippe GRANDCLAUDE : Pose d'un bardage sur 3 façades
- Bruno DORBANI : Pose de porte et fenêtres + fermeture de l'abri bois existant
- Isabelle LORENZI : Pose de panneaux bois en clôture.

Permis de construire délivrés :

- Département Eau et Assainissement GB Métropole : Construction d'une usine de traitement de l'eau
Remarque quant à la présence de renouée du Japon sur cette parcelle et des précautions à prendre à cet égard
- DB Immo : Modification du volume de la maison

Déclarations d'intention d'aliéner. Elles ont concerné :

- une maison sur parcelle de 656 m², en zone UA, rue du Château
- une maison sur parcelle de 2 031 m², en zone UB, chemin de la Combe

- un 1^{er} appartement dans maison mitoyenne sur parcelle de 888 m², en zone AU1m2, rue de Rochefort
- un 2^{ème} appartement dans maison mitoyenne sur parcelle de 888 m², en zone AU1m2, rue de Rochefort
- une maison sur parcelle de 1 547 m², en zone UB, rue de la Falaise

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

◇ Élargissement des commissions à des membres habitants du village et composition du groupe de travail Mobilités.

Le Maire rappelle que conformément au règlement intérieur du conseil municipal, les commissions sont composées :

- De membres élus
- De membres extérieurs désignés par le Maire
- De membres candidats tirés au sort

Et sont, de ce fait, des comités consultatifs au regard du C.G.C.T. article L.2143-2.

Groupe de travail mobilités :

Vincent GIRARD, Adjoint propose, le Maire étant membre de droit :

- Elus de la Majorité : Vincent GIRARD – Hervé TOURNOUX – Corinne PETER – Stéphanie BOITEUX – Anne-Marie POTY – Frédéric VERMOT
- Elus Verts L’Avenir : Catherine PARDONNET – Nadine MAUGEY – Laurent JEUNET
- Membres extérieurs : Philippe SAVOYE - Emerick GALLY - Maryline ESCALIER - Dominique DESCOURVIERES – Régis DEMOLY – Dominique GRISOT - Rémy VALLOT – Stéphane BONIN – Germain SCHMIT – Emmanuel AMYOT – Gilles EQUOY – Catherine PERRET AUFFRET – Emile NICOD - Jacques SECRETANT – Maxime BOCCON – Etienne BOLE.

Adopté à l’unanimité.

◇ **Commission (comité consultatif) urbanisme – suivi PLUI – bâtiments.** Elle est composée de (pour rappel, le Maire est président de droit) : Hervé TOURNOUX, Vice-Président – Cyril DELITOT – Marie-Louise LAITHIER – Frédéric VERMOT – Géraldine VUITTON VALLOT - Eric MERAT

Parmi les candidatures reçues, sont tirés au sort : Jean ESCALIER - Catherine PERRET AUFFRET.

Adopté à l’unanimité.

◇ **Commission (comité consultatif) des affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires.**

Elle est composée de (pour rappel, le Maire est président de droit) : Corinne PETER, Vice-Présidente – Cyril DELITOT – Guillaume BLANDIN – Stéphanie BOITEUX – Catherine PARDONNET

Nadège NOMMAY (parents d’élèves indépendants) – Céline MAINY (parents d’élèves PEEP) - Caroline FRACCHIA (Association des Familles).

Candidature reçue et retenue : Benoît DUBAT.

Adopté à l’unanimité.

◇ **Commission (comité consultatif) petite enfance, vieillissement et « Bien vivre ensemble ».**

Elle est composée de (pour rappel, le Maire est président de droit) : Corinne PETER, Vice-Présidente – Anne-Marie POTY – Géraldine VUITTON VALLOT- Gaëlle AUFFRET- Christine MOLLIER – Catherine PARDONNET

Françoise JOURNOT (Association des Familles) – Melody BESNOU (Maison Ages et Vie).

Parmi les candidatures reçues, sont tirés au sort : Jacques SECRETANT – Thérèse JEANNINGROS.

Adopté à l’unanimité.

◇ **Commission (comité consultatif) Environnement et Démocratie participative.** Elle est composée de (pour rappel, le Maire est président de droit) : Vincent GIRARD, Vice-Président – Stéphanie BOITEUX – Corinne PETER – Géraldine VUITTON VALLOT – Guillaume BLANDIN – Anne-Marie POTY – Catherine PARDONNET

Jean ESCALIER (Association Les Vergers) – Benjamin KNAEBEL (quartier de la Malate)
Parmi les candidatures reçues, sont tirés au sort : Benoît DUBAT - Germain SCHMIT.

Adopté à l'unanimité.

◇ **Commission (comité consultatif) des affaires agricoles, espaces naturels et forestiers.**

Elle est composée de (pour rappel, le Maire est président de droit) : Vincent GIRARD, Vice-Président – Marie-Louise LAITHIER – Gaëlle AUFFRET – Jacques TONNERRE – Frédéric VERMOT – Géraldine VUITTON VALLOT – Laurent JEUNET.

Jean-Claude LAITHIER (ACCA) – Gérard MAINIER (Garant) – François BERTHET-TISSOT (Association Les Cadichons) - Benjamin KNAEBEL (quartier de la Malate)

Parmi les candidatures reçues, sont tirés au sort : Jean-Marc VACELET - Michel CARTERON.

Adopté à l'unanimité.

◇ **Commission (comité consultatif) des affaires patrimoniales et culturelles.** Elle est

composée de (pour rappel, le Maire est président de droit) : Jacques TONNERRE, Vice-Président – Alain RICHARD – Hervé TOURNOUX – Guillaume BLANDIN – Laurent JEUNET

Proposés par le Maire : Jean-Claude QUEUCHE (association Le Château) – Pascal DUCROS (Association Avalfort) – Isabelle BULLE (Association Eglise Patrimoine Historique)

Parmi les candidatures reçues, sont tirés au sort : Arthur SCHOONDERWOERD - Dominique PARDONNET.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

◇ **Numérotage rue du Château et chemin de Chevriot-Dessus : avis du conseil municipal.**

- Rue du Château : le Maire expose les problèmes liées à un numérotage incohérent, côté impaire, anachronique. Il propose une renumérotation allant du n°1 : Marielle JEANNEROD (locatif) à n°17 : Benoît VERNIER
- Chemin de Chevriot-Dessus : Le Maire expose la création de 4 nouvelles parcelles. Il propose une renumérotation allant du n°1 : Julien VERNET à n°13 : copropriété de 6 appartements.

Avis favorable à l'unanimité, le Maire étant chargé de prendre les deux arrêtés correspondants et d'informer les habitants.

◇ **Calendrier budgétaire.** Le Maire rappelle que les budgets doivent être adoptés avant le 15 avril 2021.

Pour ce faire, un calendrier est fixé :

- Mardi 13 avril 2021 à 19h : conseil municipal d'examen et votes des comptes administratifs - comptes de gestion et budgets
- Mardi 30 mars 2021 à 19h : commission municipale budgétaire et d'examen des comptes administratifs
- Mardi 16 mars 2021 à 19h : conseil municipal avec débat d'orientation budgétaire rendu obligatoire par la loi de décembre 2019.

Au début de cette séance, il y aura un exposé / mise à niveau de tout le conseil sur : contenus, fonctionnement, règles budgétaires.

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de ce calendrier.

◇ **Convention financière de déneigement dont quartier de la Malate et chemin de la Malate sur la commune de Besançon.** Frédéric VERMOT, Conseiller municipal délégué a rappelé les règles du déneigement depuis 2001, avec le conventionnement avec le GAEC des Fiètres de Saône, pour le quartier de la Malate. Ce dernier n'a pas souhaité renouveler la convention pour l'hiver 2020 / 2021.

Après quelques difficultés, une convention / marché a été proposée à l'EARL Le Grand Plain, Jean-Charles FLEURY – 25360 Naisey-les-Granges.

- Montant de mise à disposition annuelle du matériel : 1 000 €
- Interventions quartier de la Malate :
 - ✓ Jour ouvrable : 300 €
 - ✓ Week-end et jour férié : 350 €

- ✓ Intervention chemin de la Malate sur Besançon
(jour ouvrable, week-end ou jour férié) 300 €
- ✓ Intervention chemin de Chevriot-dessus
(jour ouvrable, week-end ou jour férié) 300 €

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer :

- **La convention / marché avec EARL Le Grand Plain**
- **Un avenant à la convention avec la Ville de Besançon pour intervention sur le chemin de la Malate entre la porte taillée et l'auberge.**

◇ **Convention financière avec CDEI pour interventions.** Frédéric VERMOT, Conseiller municipal délégué rappelle que depuis plusieurs années, une convention lie la commune aux Chantiers Départementaux d'Insertion (CDEI) pour des diverses interventions essentiellement en espaces verts. Pour 2021, les conditions financières, sont:

- Participation annuelle forfaitaire 20 €
- Intervention d'équipe pour divers travaux en espaces verts, sans gros matériels 420 €
- Idem avec gros matériels 490 €
- Autres interventions sur devis

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE D'INTERCOMMUNALITE

◇ **GBM : notification des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).** Le Maire rappelle que tous les transferts de compétences des communes vers la Communauté Urbaine (CU) – GBM – entraînent une évaluation des charges transférées et la compensation financière de la commune à la Communauté Urbaine.

Le 17 décembre 2020, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie (tous les élus de l'assemblée communautaire) pour examiner et valider le montant définitif des charges transférées 2020 et des charges transférées provisoires 2021.

Cela se concrétise par une Attribution de Compensation (AC), dont la base est le transfert à la CU de la taxe professionnelle lors de la création de la Communauté.

- L'AC est positive si la CU reverse à la commune
- L'AC est négative si la commune reverse à la CU.

Pour Montfaucon :

- AC définitive 2020 : négative
 - ✓ En fonctionnement de – 29 275.09 €
 - ✓ En investissement de – 83 136.98 €
- AC provisoire 2021 : négative
 - ✓ En fonctionnement de – 28 822.66 €
 - ✓ En investissement de – 68 541.34 €

A l'unanimité, le conseil municipal unanime, approuve le montant des AC 2020 (définitive) et 2121 (provisoire).

AFFAIRES D'AGRICULTURE – ESPACES NATURELS ET FORESTIERS

◇ **Intervention nécessaire sur parcelle déperissant Vallon du Château.** Marie-Louise LAITHIER, Conseillère municipale, expose la situation catastrophique de la parcelle Vallon du Château, chemin du Donjon, lieudit Au-dessus du Vaux – section A n°278 d'une superficie de 27a 12ca, du fait de la chalarose du frêne.

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal décide, NATURA 2000 étant consulté sur le calendrier, d'une intervention par les CDEI pour un montant de 4 010 €. Le bois produit serait mis en vente.

◇ **Eventuel affouage en bord de route : état des demandes et avis.** Marie-Louise LAITHIER, Conseillère municipale, rappelle l'appel à candidature lancé pour un éventuel affouage en bord de route. Seuls 5 habitants se sont dits intéressés, nombre insuffisant pour engager l'exploitation d'une parcelle forestière. Cependant, la commune disposant de quelques stères de bois provenant de coupes de sécurité, ce bois pourrait être vendu à un prix de 25 € le stère. **Adopté à l'unanimité.**

AFFAIRE DE VIEILLISSEMENT

◇ **Etat du travail de la commission : présentation d'un questionnaire à destination des personnes de 70 ans et plus.** Géraldine VUITTON VALLOT et Corinne PETER, Adjointes rappellent que depuis 2001, la commune s'est engagée dans la prise en compte du vieillissement de la population, au travers d'infrastructures comme la maison Ages et Vie, les maisons intergénérationnelles, l'immeuble Beauregard

Pour ce mandat, la commission souhaite procéder à un travail de connaissances plus précises des attentes des personnes de plus de 70 ans. Pour cela, elle a élaboré un questionnaire qui a été remis à l'ensemble des conseillers.

A l'issue d'un long débat, il est décidé :

- **qu'une information préalable devait être adressée à tous les foyers concernés précisant la démarche**
- **les questions devaient être reformulées pour que toutes les situations soient prises en compte**
- **Interet d'une remise en « main propre » du questionnaire qui permettrait d'en expliquer le but, et de proposer une aide au remplissage si nécessaire ?**
- **que la commission compétente doit être réunie pour amender son travail.**

AFFAIRES SCOLAIRES – PERISCOLAIRES – EXTRASCOLAIRES

◇ **Rythmes scolaires à la rentrée 2021 : stratégie à mettre en place**

Corinne PETER, Adjointe, rappelle que les rythmes actuels ont été mis en place après un large débat avec parents et enseignants :

- **Classes sur 8 demi-journées dont mercredi matin (en réalité régime dérogatoire)**
- **Regroupement des Temps d'Activités Pédagogiques le jeudi après-midi**
- **Un COPIL PEDT a été créé et fonctionne bien.**

En 2020, en raison de la pandémie, le DASEN a été sollicité pour poursuivre en 2020 / 2021 le régime dérogatoire ci-avant.

Compte tenu de la situation sanitaire qui se poursuit, il est proposé, comme l'an dernier, de saisir le DASEN pour poursuivre les rythmes actuels dérogatoires. Le Conseil d'école sera consulté au préalable et formulera un avis.

Adopté à l'unanimité.

◇ **Crédits scolaires 2020 / 2021 affectés aux enseignants.** Corinne PETER, Adjointe, rappelle que dans le cadre du budget, le conseil municipal attribue, chaque année :

- **Une aide à la coopérative scolaire**
- **Un crédit de fourniture, géré par la commune, mais délégué aux enseignants.**

Pour 2020 / 2021, les sommes à retenir sont les suivantes :

- **Coopérative : 2 917 € (4 186 € en 2019 / 2020) – réduction d'environ 30 % du fait de la baisse d'activités dues à la COVID 19.**
- **Crédit de fourniture, lié aux effectifs, révisable en fonction de l'indice INSEE : 11 065 € (10 269 € en 2019 / 2020)**

Soit un total de 13 982 € (14 455 € en 2019 / 2020).

Adopté à l'unanimité.

◇ **Etat des frais de scolarité 2019 / 2020 réglés aux autres communes.** Corinne PETER, Adjointe, a rappelé les règles de dérogation scolaire, dont celles du quartier de la Malate. Les communes demandent le règlement des frais engagés pour ces enfants.

à Besançon :

- 2 élèves en maternelles : 1 de la Malate – 1 du village / handicap
- 6 élèves en primaire : 4 de la Malate – 2 du village : 1 classe musique + 1 poursuite de la scolarité.

Le coût s'élève à 5 538 €.

à Roche-lez-Beaupré : 2 enfants en maternelle et 1 en primaire (les 3 de la Malate) : 2 150 €

à Etalans : 1 enfant de la Malate : 311.87 €

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte et autorise le Maire à régler les frais facturés.

◇ **Ludothèque « La Toupie », budget 2021.** Corinne PETER, Adjointe rappelle que la ludothèque (itinérante) est une activité de jeux proposée par Familles Rurales, et mise en place à Montfaucon depuis près de 15 ans.

Le budget 2021 présenté par Familles Rurales s'élève à 8 015 €. La contribution communale est fixée à 4 566 € déduction faite de l'aide de la CAF et de la facturation de mise à disposition des locaux.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le budget présenté qui sera inscrit au BP 2021 du budget périscolaire.

AFFAIRE PATRIMONIALE ET CULTURELLE

◇ **Suite donnée à l'avis de la DRAC concernant le tableau d'Adrien Richard « classé Monument Historique ».** Jacques TONNERRE, Adjoint, rappelle que le tableau, d'Adrien RICHARD « la Vierge à l'Enfant est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, par arrêté préfectoral, sur sollicitation du conseil municipal appuyé par un dossier étoffé de René LOCATELLI.

Cependant, ce tableau et son encadrement nécessitent restauration. Après appel d'offres, la Commission Monument Historique de la DRAC a émis un avis favorable à l'offre mieux et moins disante du CRRCOA (Centre Régional de Restauration et de Conservation des Œuvres d'Art) de Vesoul, pour un montant tableau – cadre de 6 120 € (sans taxe).

Cette restauration fera l'objet d'un nouvel examen par la commission municipale (comité consultatif).

Sans attendre, il est proposé au conseil municipal d'envisager un financement participatif (souscription publique) par la Fondation du Patrimoine afin de préparer le travail de la commission.
Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

◇ **Constitution définitive de la commission de contrôle des listes électorales.** Par arrêté n°25-2020-12-31-002, le Préfet du Doubs a confirmé la composition de cette commission chargée de la régularité des décisions prises par le Maire, à savoir : Anne-Marie POTY, Christine MOLLIER, Alain RICHARD, Laurent JEUNET, Nadine MAUGEY.

◇ **Point sur le conseil syndical du Plateau.** Alain RICHARD, Conseiller municipal délégué et Christine MOLLIER, Conseillère municipale rappellent que le dernier conseil du syndicat du Plateau s'est tenu le jeudi 28 janvier 2021, salle Marianne.

Ont été abordés notamment :

- La convention Commune de Saône / Syndicat au sujet des locaux de la Messarde utilisés par l'école de Musique du Plateau et la budgétisation des charges. Cette convention sera signée prochainement.
- Des projets d'investissements à la crèche intercommunale de Saône, devenus indispensables, tels que engazonnement, clôture de l'espace, création d'un potager pour les petits, création d'un cheminement piétonnier... Les devis sollicités s'élèvent entre 30 et 40 000 €.
- Une autorisation de passage entre la maison Ages et Vie et l'esplanade de l'Eglise par terrain de la crèche intercommunale.
- Une enquête cantine sous égide de la mairie de Fontain.

Par ailleurs, une information est donnée par M. le Maire de Nancray au sujet du projet de 4 éoliennes (Nancray – Gennes).

◇ **Etat de l'engagement au profit des familles du logiciel Berger Levrault de gestion du périscolaire.** Corinne PETER, Adjointe, rappelle que la gestion du périscolaire : garderie matin et soir – cantine et temps méridien – TAP du jeudi – ALSH Ruhe sont une lourde tâche administrative gérée jusqu'à ce jour « manuellement ». Après formation des agents et information des familles, le logiciel, interactif pour les parents, couplé avec le système de facturation de la commune, entrera en fonction à la rentrée scolaire de février.

◇ **Perspective de restructuration / évolution de la salle d'accueil : stratégie.** Le Maire rappelle le dossier de rénovation / restructuration dont mise aux normes dont accessibilité PMR, de la salle d'accueil, engagé en 2019. Une convention avec la direction de l'architecture du Grand Besançon (dans le cadre de l'aide aux communes) avait été signée pour élaborer un dossier de faisabilité. Ce dossier doit être un dossier phare du mandat qu'il y a lieu de rouvrir.

A cet effet, il est proposé une mise à niveau du conseil municipal actuel sur le dossier de faisabilité et la définition d'une stratégie programmatique et participative sachant que les associations ont déjà été consultées une première fois lors de la réunion semestrielle dédiée.

Dans les calendriers contraints, une réunion de travail sera proposée semaines 9 ou 10.

Remarque quant à l'importance de ce dossier très attendu par la population. Toutes les options méritent d'être évoquées (de la rénovation du bâtiment actuel à un bâtiment neuf) en essayant d'anticiper les besoins de la commune dans les 20 ans à venir.

Pour information du conseil municipal.

◇ **Etat du dossier de recrutement aux services techniques.** Le Maire rappelle le détachement de Franck CERIAIRO des services techniques, au ministère de l'Intérieur / Préfecture à compter du 1^{er} mars 2021.

9 candidatures ont été reçues que le jury composé du Maire - Vincent GIRARD, Adjoint – Frédéric VERMOT, Conseiller municipal délégué – Catherine PARDONNET, Conseillère municipale, doit examiner. La date est fixée au vendredi 26 février 2021

A 22h, le Président lève la séance.

Laurent JEUNET
Secrétaire de séance

Pierre CONTOZ
Maire